

lui-même repose sur la confiance du Parlement; le même organisme qui crée les comités, mais qu'on ne dise pas que les comités sont de simples objets de l'exécutif, comme on a cherché à le montrer aujourd'hui.

Cette journée, monsieur l'Orateur, n'est pas très bonne pour ceux qui aiment le gouvernement parlementaire. La Chambre est saisie d'un problème—le rapport d'un comité qui émane de la Chambre. Or, le président du comité garde son siège et le leader de la Chambre, au nom de l'exécutif, se lève pour proposer une motion qui n'est rien d'autre qu'un reproche adressé à ce comité qui émane de l'honorable Chambre. Ce geste est révélateur des opinions du gouvernement sur le rôle des comités et même sur le rôle de n'importe quel comité.

Comme mon collègue le député d'Oxford (M. Nesbitt) l'a signalé, le comité s'est soigneusement confiné à son domaine en recommandant une série de mesures. Mais, aux yeux du leader à la Chambre du parti au pouvoir, il n'avait pas le droit d'agir ainsi. En sommes-nous au point qu'un comité permanent de la Chambre des communes n'oserait pas recommander l'examen d'une mesure qui ne s'accorde pas avec les vues de l'exécutif du gouvernement? Un comité ne peut-il pas faire une proposition qui déplaît au gouvernement?

Allons-nous ce soir décider d'enjoindre à un comité de faire une recommandation conforme aux vues de l'exécutif? Telle n'est certainement pas la situation. Allons-nous décider d'enjoindre au comité de faire ceci ou cela? Quel mandat, quel rôle allons-nous fixer à un comité qui devait rendre le Parlement si efficace, si efficient, qui devait y faire passer un souffle d'air frais grâce à la démocratie de participation? Lui dirons-nous: «Vous devez faire cela, vous devez recommander ceci et pas cela»?

Je pose la question et croyez bien que ce n'est pas simplement pour la forme: que se passera-t-il au comité, s'il décide de ne pas suivre les injonctions du leader de la Chambre? Un groupe d'hommes, de députés, n'a-t-il pas le droit de voter par un oui ou par un non? Ces hommes ne peuvent-ils décider d'approuver ou de rejeter les directives du leader de la Chambre?

Qu'arrivera-t-il s'ils disent non? Ce qui est possible, dans certaines circonstances, vu les membres présents ou quoi encore? Qu'en sera-t-il dès lors de notre système de comités? Un comité pourrait-il dire non dans ces conditions?

Si la Chambre se prononce comme le leader de la Chambre, dans sa 3^e version, voudrait qu'elle le fasse et lui enjoint de le faire, et si ce comité ne peut se conformer à cette déci-

[M. Macquarrie.]

sion, aucun comité pourra-t-il jamais recommander quoi que ce soit qu'il sait être contraire aux vœux de l'exécutif? Nous nous apprêtons à créer un dangereux précédent, monsieur l'Orateur, qui pourrait amener les membres d'un comité non seulement à ne pas oser recommander quelque chose qu'ils savent être contraire aux vœux de l'exécutif, mais encore à s'abstenir de faire une recommandation qu'ils soupçonnent être contraire à ses vœux. Quelle serait dès lors l'efficacité des comités? La suggestion si impudemment présentée ce soir recèle un grand danger.

Quelqu'un a mentionné le député d'York-Est (M. Otto). J'aurais aimé qu'il soit ici, car il pourrait nous dire des choses que j'ignore. Je n'ai pas de directives à suivre quand je me rends à une séance de comité. Je n'appartiens pas et ne veux pas appartenir à un parti monolithique. Je n'y appartiendrai jamais; j'entends demeurer dans mon propre parti.

La situation est très grave, monsieur l'Orateur. Cela m'attriste car, comme je l'ai dit tantôt, j'ai, en effet, désapprouvé certains de mes collègues. Je pensais que le système des comités serait pratique, utile et raisonnable. Peut-être était-ce une erreur de ma part. Peut-être était-ce le triomphe de l'espoir sur l'expérience. Je suis ici depuis plus de dix ans et je croyais que derrière tout cela il y avait de la bonne volonté, un certain respect pour le système parlementaire. Cela prouve sans doute tout simplement, monsieur l'Orateur, que je ne suis pas aussi vieux que j'en ai l'air et on ne s'est jamais fait faute de me le dire.

Je ne veux pas accaparer votre temps, car je sais que beaucoup de députés voudraient prendre la parole sur cette question fondamentale.

Des voix: Bravo!

• (8.30 p.m.)

M. Macquarrie: Je suis sensible à la courtoisie de vos applaudissements. Chacun s'exprime comme il peut: certains agitent leur derrière, d'autres gesticulent, mais il en est parfois qui font usage de leur cerveau. Cependant, si cette injonction—je reprends ce mot—est adoptée ce soir littéralement, les comités permanents de la Chambre seront dépouillés de tout pouvoir, de tout dynamisme et de toute influence. Ils seront dénigrés; ils deviendront une simple chimère, sans influence et sans valeur. Je ne veux pas que ça se produise. Ce jour n'est pas glorieux pour le Parlement; non plus que pour le leader du gouvernement. Je regrette qu'il ne soit pas ici, ce soir. L'on dira beaucoup de choses à son sujet, mais je doute qu'il soit jamais considéré comme un homme qui appartient